Accusé de réception en préfecture 036-213602261-20240412-2024-07-Al Date de télétransmission : 19/04/2024 Date de réception préfecture : 19/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération N°07_12/0/2024 COMMUNE DE TRANZAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 10 présents : 08 pouvoirs : 02	L'an deux mil vingt quatre et le douze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.
votants: 10 pour: 10 contre: 00	<u>Présents</u> : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Françoise FERRANDON, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET
abstention: 00	Absents: Eloïse PLANTUREUX a donné pouvoirs à Julie CHONE
Date de convocation	Richard GABILLAT a donné pouvoirs à Guy BRULON
8 avril 2024 <u>Date d'affichage</u> 8 avril 2024	Secrétaire de séance : Chantal HIBERT E CIL DE SOET,

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Délibération N°07_12/04/2024

A la suite de l'approbation du compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

VU les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023 approuvé ce même jour,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	275 232,32 €	367 084,79 €
DÉPENSES	304 882,72 €	304 432,58 €
Reports de 2022	- 135 287,76 €	142 339,70 €
Reste à réaliser en dépenses	- 40 027,20 €	/
Restes à réaliser en recettes	40 668,26 €	1
Résultats définitifs	- 164 297,10 €	204 991,91 €

VU le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à $-164297,10 \in$,

<u>Le Conseil municipal décide à l'unanimité</u> d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) 164 297,10 €

Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) + 40 694,81 €

Le Maire de TRA

Le Secrétaire de séance